

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0850/PR/MI portant désignation des membres de la Commision Electorale Régionale Indépendante (CERI).

n° 2011-0850/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
3 décembre 2011

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2011

Date du numéro
15 décembre 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°174/AN/02/4ème L portant Décentralisation et statut des régions du 7 juillet 2002

VU La Loi n°122/AN/05/5ème L portant sur le statut de la Ville de Djibouti du 01 novembre 2005

VU La Loi n°139/AN/06/5ème L du 04 février 2006 modifiant la loi n°174/AN/02/4ème L portant Décentralisation et statut des régions

VU Le Décret n°93-0023/PRE/MI du 29 mars 1992 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs

VU Le Décret n°2005-0189/PR/MID du 19 novembre 2005 portant composition et fonctionnement de la Commission Electorale Régionale Indépendante

VU Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du gouvernement

VU Le Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des ministères
VU Le Décret n°2011-0187/PR/MID du 13 octobre 2011 portant convocation du corps électoral et fixant la date des élections communales et régionales ainsi que les dates de dépôt des candidatures

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Dans le cadre des élections communales et régionales du vendredi 10 janvier 2012, les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité des membres de la CERI et ce, dans chaque circonscription : DJIBOUTI-VILLE Désignés par le Gouvernement : Titulaires :1) ABDOURAHMAN MOHAMED GUELLEH2) BLOCK MOHAMED ABDO3) SALAH WAIS ARREH Suppléants :1) MOUNA MOHAMED ILTIREH2) GALAL ABDOURAHMAN AHMED3) AMINA AHMED YONIS Désignés par

le Président de l'Assemblée Nationale : Titulaires :1) AHMED ALI BOULALEH2) ABDI MIGANEH3) YONIS DJAMA KAYE
 Suppléants :1) ALI AMDAN ABDOU2) YACIN HASSAN LIBAN3) AHMED ABDILLAHI ATTEYEH Magistrats : Titulaires :1)
 NABIHA HACHIM2) MOUMINA KAIREH3) NIMO MAHAMOUD NOUR Suppléants :1) SIRAD WAIS2) IDIL YONIS3) FAIZA
 HOUSSEIN WAIS Société Civile : Titulaires :1) OSMAN BOUH ODOWA2) ABOUBAKER HASSAN YABEH3) MARIAM ABDOU
 ALI Suppléants :1) SOULEIMAN DARAR HOUSSEIN2) HASNA OUTO MOHAMED3) AHMED OMAR IYEH Partis Politiques
 :Un titulaire et un (1) suppléant désigné par chaque parti politique et liste des candidats indépendants qui participent à
 ces élections. RPP : Titulaire :ABDOULKADER IBRAHIM IDRIS Suppléant :ABDOURAHMAN IDRIS DAOUD FRUD :
 Titulaire :FATOUMA ALI OMAR Suppléant :HASSAN KAMIL ALI Titulaire :KADIGA DABALEH MOHAMED Suppléant :ABDO
 MOHAMED AHMED ALI-SABIEH : Désignés par le Gouvernement : Titulaires :1) HAROUN OMAR ADEN2) MAHAMOUD
 BOGOREH ABDILLAHI Suppléants :1) MOHAMED ELMI ASSOWEH2) AICHA HASSAN CHEIK Désignés par le Président
 de l'Assemblée Nationale : Titulaires :1) MOHAMED IBRAHIM AHMED2) MOHAMED ABDILLAHI FARAH Suppléants :1)
 AWALEH ADEN WABER12) DJAMA ALI HOUSSEIN Magistrats : Titulaires :1) HASSAN IDRIS2) IBRAHIM HOUSSEIN
 Suppléants :1) OMAR HASSAN2) ADEN ABDILLAHI Société Civile : Titulaires :1) ABDISALAM AHMED HASSAN2) NIMA
 ABDILLAHI ASSOWEH Suppléants :1) OMAR ABDI ABAR2) YOUSSEF MOUSSA ABDI Partis Politiques :Un titulaire et
 un (1) suppléant désigné par chaque parti politique et liste des candidats indépendants qui participent à ces élections.
 RPP : Titulaire :1) DJAMA ALI HOUSSEIN Suppléant :2) DAOUD SAID GUELTON FRUD : Titulaire :MOUMIN BARKAD
 MOUSSA Suppléant :ABDOUMAZIZ OSMAN ILTIREH UPR : Titulaire :MOHAMED IDLEH WAIS Suppléant :1) MOHAMED
 ABOUBAKER ALI ARTA Désignés par le Gouvernement : Titulaires :1) MAHAMOUD WAIS ADJAB2) ABDOULKADER ALI
 HOUMED Suppléants :1) ABDILLAHI AHMED SOUGUEH2) OSMAN OMAR ADEN Désignés par le Président de l'Assemblée
 Nationale : Titulaires :1) MOHAMED FARAH HARRE2) SALEH MOUSSA MIGUIL Suppléants :1) SAMATAR ABDILLAHI
 OMAR2) MOGUEH OMAR MOHAMED Magistrats : Titulaires :1) FATHI ISMAN2) FARAH SAID NOUR Suppléants :1)
 ILYAS SOULEIMAN DIRIEH2) MOKTAR MAHAMOUD ABDILLAHI Société Civile : Titulaires :1) IDRIS AHMED KHAIREH2)
 MOUMIN ALI EGUEH Suppléants :1) AWAD AHMED DARAR2) HAWA OMAR ABDILLAHI Partis Politiques :Un titulaire
 et un (1) suppléant désigné par chaque parti politique et liste des candidats indépendants qui participent à ces élections.
 RPP : Titulaire :ABDILLAHI SAID GUEDI Suppléant FATOUMA MOHAMED MIYR FRUD : Titulaire :WILKO MOHAMED SAID-
 Suppléant :HASSAN ROBLEH WAIS UPR : Titulaire :KAMIL DAOUD ALI Suppléant :HAMAD ABOUBAKER ALI DIKHIL
 Désignés par le Gouvernement : Titulaires :1) HAMADOU ALI MOHAMED2) MAHAD HOUSSEIN AHMED Suppléants :1)
 HASNA ISMAIL MOYALEH2) IDRIS FARAH KAYAD Désignés par le Président de l'Assemblée Nationale : Titulaires :1)
 ABDILLAHI GUEDI RAYALEH2) DOULGARNIEH ABASS ABANEH Suppléants :1) ABDO MOHAMED ABDO2) ABDILLAHI
 ELMI ABSIEH Magistrats : Titulaires :1) AHMED HALLATO2) HASSAN HOCH Suppléants :1) MOUSSA HASSAN MIHID2)
 HOUSSEIN ABDILLAHI Société Civile : Titulaires :ALI MOHAMED ALIMOUNA ABDILLAHI MIGUIL Suppléants :SAADA
 HASSAN FARAHYOUSSEF OMAR YOUSSEF Partis Politiques :Un titulaire et un (1) suppléant désigné par chaque parti
 politique et liste des candidats indépendants qui participent à ces élections. RPP : Titulaire :LOITA MOHAMED AHMED Sup-
 pléant :MOUSSA WITTI MOUSSA FRUD : Titulaire :HASSAN LAOITA HASSAN Suppléant :WALO HOUMED HOUSSEIN UPR
 : Titulaire :HAMADOU MOHAMED HAMADOU Suppléant :FATOUMA ALI ISMAEL OBOCK Désignés par le Gouvernement
 : Titulaires :1) HOUSSEIN AHMED MOKBEL2) MOHAMED ABDO MOHAMED Suppléants :ALI HAROUN ALIFATOUM
 HOUMED YACIN Désignés par le Président de l'Assemblée Nationale : Titulaires :1) SALEM ABDALLAH MOHAMED2) ISMAIL
 HOUMED ALI Suppléants :1) AMINA MOHAMED ASSO2) HAWA ALI MOHAMED Magistrats : Titulaires :1) IDRIS ALI
 HOUMED2) ABDILLAHI OSMAN IBRAHIM Suppléants :1) MARIAM MOHAMED GOURA2) AHMED MOHAMED Société
 Civile : Titulaires :1) ALI MOHAMED MOLA2) KADIGA AHMED MOHAMED Suppléants :1) IDRIS ABDALLAH MOHAMED2)
 MOHAMED FARADA INGRIDA Partis Politiques :Un titulaire et un (1) suppléant désigné par chaque parti politique et liste
 des candidats indépendants qui participent à ces élections. RPP : Titulaire :IDRIS ALI MOHAMED Suppléant :HOUMED
 DINI CHEIK FRUD : Titulaire :KAMIL YOUSSEF KAMIL Suppléant :AHMED SALEH MOHAMED UPR : Titulaire :MOHAMED
 AHMED HAMADOU Suppléant :ALI HOUMED MOHAMED TADJOURAH : Désignés par le Gouvernement : Titulaires :1)
 ABDALLAH BOURHAN MOHAMED2) BOURHAN MOHAMED HOUMED Suppléants :1) MOHAMED HAMADOU ALI2) ALI
 MOHAMED ABOUBAKER Désignés par le Président de l'Assemblée Nationale : Titulaires :1) AHMED MOHAMED DAOUD2)
 HAMID DINI HOUMED Suppléants :1) MOHAMED HOUMED ALI2) GABIR SALEH Magistrats : Titulaires :1) ALI HOUMED
 MOHAMED2) ABDOULKADER ABDALLAH HASSAN Suppléants :1) OMAR HASSAN2) ADEN ABDILLAHI DOUALEH
 Société Civile : Titulaires :1) MOHAMED ABDO MOHAMED2) LOULA AHMED MOHAMED Suppléants :1) HOUSSEIN
 HAMADOU MOHAMED2) AICHA DINI ABDOULKADER Partis Politiques :Un titulaire et un (1) suppléant désigné par chaque
 parti politique et liste des candidats indépendants qui participent à ces élections. RPP : Titulaire :HASSAN DAOUD HASSAN

Suppléant :ALI HASSAN HAMADOU FRUD :Titulaire :ALI ADEN ALISuppléant :KAMIL MOHAMED IBRAHIM UPR : Titulaire
:ROKIA MOHAMED BARAGOITASuppléant :ABADIR IBRAHIM ALI

Article 2

Les Partis Politiques ainsi que les éventuels candidats indépendants aux élections communales et régionales communiqueront leurs représentants au sein de la CERI au ministère de l'intérieur qui en prendra acte. Les représentants devront prêter serment conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2005-0189/PR/MID du 19 novembre 2005.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du GouvernementP.O Le Secrétaire Général de la Présidence*

ISMAEL HOUSSEIN TANI